



Communiqué de presse

Luxembourg, le 21 novembre 2022

L'impact des financements de l'UE pour la recherche et l'innovation limité par leur faible coordination

Les synergies entre Horizon 2020, le programme de l'UE en faveur de la recherche doté de plusieurs milliards d'euros, et les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) ne sont pas pleinement exploitées, d'après un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Plusieurs éléments nécessaires pour créer ces synergies n'étaient pas en place au cours de la période 2014-2020. La coopération entre la Commission européenne et les autorités qui gèrent les fonds dans les pays de l'UE n'est que partielle, et ces autorités elles-mêmes travaillent souvent dans un cadre compartimenté et cloisonné qui les empêche d'utiliser les différents pôles de financement de manière complémentaire. Cela gêne la mise en œuvre des investissements liés à la recherche et à l'innovation (R&I), limite leur impact et entrave les efforts pour combler le fossé en matière de R&I en Europe.

De 2014 à 2020, l'UE a alloué 12 % de son budget à la R&I, soit un niveau jusqu'alors inédit. Sur cette dotation, 76,4 milliards d'euros provenaient d'Horizon 2020 et près de 41 milliards d'euros, des Fonds ESI. Les auditeurs ont vérifié si la Commission et les autorités de gestion dans les États membres de l'UE avaient pris les mesures nécessaires pour créer des synergies entre les fonds, leur permettant ainsi de produire un effet plus important que celui qu'engendreraient des interventions séparées.

«En cette période où les citoyens dépendent de nos chercheurs et de nos innovateurs dans tant de domaines cruciaux – du développement de vaccins à la transition énergétique, écologique et numérique – nous devons maximiser l'impact des financements consacrés à la R&I», a déclaré Ivana Maletić, la Membre de la Cour responsable de l'audit. «A priori, on pourrait croire qu'Horizon 2020 et les Fonds ESI constituent deux univers différents, qui n'ont pas grand-chose en commun. Mais leur impact peut être optimisé s'ils sont utilisés de manière complémentaire. Cela suppose qu'une coopération soit assurée dès le début, tant lors de la conception que lors de la mise en œuvre des programmes.»

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Les auditeurs ont constaté qu'un certain nombre de facteurs déterminants pour la création de synergies entre les fonds n'étaient pas en place au cours de la période 2014-2020. Premièrement, les règles n'étaient pas cohérentes. La Commission a pris des mesures afin de remédier à cette situation pour la période 2021-2027, mais il reste à voir si les modifications effectuées produiront les effets escomptés. Deuxièmement, si la coopération s'est améliorée au sein de la Commission au cours de la période 2014-2020, celle entre la Commission et les États membres – et dans les États membres eux-mêmes – s'est souvent avérée insuffisante. Troisièmement, bien qu'il soit important de disposer d'informations sur les projets et les bénéficiaires des financements issus d'Horizon 2020 et des Fonds ESI, il n'a pas existé, jusqu'en mars 2022, de base de données complète couvrant l'ensemble des projets financés par les Fonds ESI. Celle mise en place depuis lors n'est d'ailleurs toujours pas compatible avec la base de données d'Horizon 2020. Quatrièmement, l'expertise et les capacités de gestion des autorités qui gèrent les fonds dans les pays de l'UE se sont révélées insuffisantes malgré le soutien apporté par la Commission.

Pour se concrétiser, les synergies doivent être dûment prises en considération dans les documents de planification stratégique à un stade précoce. Or les auditeurs ont constaté que les documents de planification stratégique des Fonds ESI ne faisaient guère référence aux synergies avec Horizon 2020. En outre, les priorités énoncées dans ces documents étaient souvent trop générales, de sorte qu'il était difficile de concentrer les investissements et de créer des synergies. Une des synergies possibles, à savoir l'utilisation des Fonds ESI pour exploiter les résultats de R&I issus des projets relevant d'Horizon 2020, était particulièrement négligée. Cela s'expliquait principalement par le fait que les autorités de gestion des Fonds ESI ne savaient tout simplement pas comment créer des synergies ou comment trouver des résultats de projets financés au titre d'Horizon 2020. Selon les auditeurs, il s'agit là d'une occasion manquée d'appliquer concrètement les résultats de R&I. Un autre exemple est celui du label d'excellence, décerné aux propositions de projets relevant d'Horizon 2020 qui ont fait l'objet d'une évaluation positive, mais n'ont pas été financées en raison de l'insuffisance des ressources: ce label, de nature à faciliter l'obtention d'un financement au titre des Fonds ESI, n'a guère été utilisé. D'autres synergies, comme le soutien des Fonds ESI aux centres de recherche en vue d'accroître les chances des projets d'obtenir un financement plus sélectif dans le cadre d'Horizon 2020, ont généralement été réalisées.

Informations générales

Horizon 2020 et son successeur, Horizon Europe, ciblent l'excellence, alors que les Fonds ESI visent à réduire les disparités entre les régions, notamment en soutenant la recherche et l'innovation. Les synergies revêtent une importance particulière pour les pays qui accusent un retard en matière de R&I, car elles permettent d'utiliser Horizon 2020 et les Fonds ESI de manière coordonnée et, ainsi, d'obtenir un effet plus important que celui qu'aurait produit chaque fonds pris isolément. Pour la période 2021-2027, les montants alloués à la R&I au titre d'Horizon Europe et des Fonds ESI ont encore augmenté, et une importance accrue a été conférée aux synergies.

Le rapport spécial 23/2022 «Les synergies entre Horizon 2020 et les Fonds structurels et d'investissement européens – Un potentiel encore partiellement inexploité» est disponible sur le [site internet de la Cour](#). Il complète le [rapport spécial 15/2022](#) relatif aux mesures visant à élargir la participation à Horizon 2020.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Damijan Fišer: damijan.fiser@eca.europa.eu – M: (+352) 621 552 224
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu – M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu – M: (+352) 691 551 502